

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 2 février 2017

Présidence de Monsieur Sylvio Torriani

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 6-2017 de la Municipalité du 9 janvier 2017,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'ACCEPTER la succession de Monsieur Oswald ALRAUN, décédé le 5 février 2015, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.
- DE COMPTABILISER le montant net comme élément extraordinaire section N° 2039, compte N° 2039.4690 "Dons et legs".

Ainsi délibéré en séance du 2 février 2017

Le Président :


Sylvio Torriani



La Secrétaire :


Yvette Charlet